

MODÈLE L.

Registre Matricule

Art. 22 de la loi du 28 Décembre 1873-26 Janvier 1874

Nous, Procureur du Roi de l'arrondissement d'Appres
....., avons coté et paraphé le présent registre
contenant 153 feuillets.

Le 25 Avril 1928.

R. de Ponting

296

- N^o 296.
Callens Rachel Olga.
 Fille de Jean Henri Constant et de Geneviève Berthe
 Ancien
 Bourtrai, le 9 Octobre 1907.
 Croix (France) résidant à Mouscron.
 Célibataire
 Servante
 Indigente à charge de la Mut. Chét.
 Le 3 Juin 1931
 Le Collège Scolaire de Mouscron.
 Le 28 décembre 1933

Certificat médical d'admission.

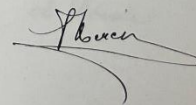
Je soussigné A. Devos, docteur en médecine à Mouscron désigné par l'Administration Communale de Mouscron certifie avoir personnellement vu, exploré et interrogé la nommée Callens Rachel née à Bourtrai, le 9 Octobre 1907, domiciliée à Croix et déclare avoir constaté qu'elle est atteinte d'une maladie mentale qui se caractérise par les symptômes suivants:

Hébétéude - infantilisme - pas de mémoire - kleptomanie sans préméditation, sans souci de l'acte accompli; idées de la vie - troubles génitaux etc...

Il est en conséquence, indispensable, tant dans l'intérêt de sa santé que de la sécurité publique de la colloquer dans un établissement spécial, pour y être soumise au traitement que réclame son état.

A Mouscron, le 3 Juin 1931
 s/ J. Devos.

Signature du conducteur,



Déclaration de guérison.

Le soussigné médecin déclare que l' nommé est guéri.

Le 19

Signature de la personne qui reprend l'aliéné